

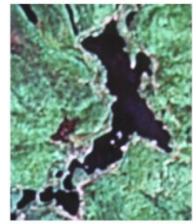
## Association des propriétaires du lac Long de Saint-Élie-de-Caxton

APLL

CP 1058, Saint-Élie-de-Caxton (Québec), G0X 2N0

Courriel : [info@laclong.org](mailto:info@laclong.org)

Site Web : [www.laclong.org](http://www.laclong.org)



### Saviez-vous que ?

#### La pêche sportive au lac Long

Saviez vous que la pêche sportive au lac Long est régie par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). En plus d'exiger un permis, celui-ci fixe les limites de prise et les périodes de pêche selon les espèces. En voici les grandes lignes :

- Du 24 avril au 30 novembre pour la pêche à la perchaude (limite 50) et la pêche à l'omble de fontaine (limite 10)
- Du 19 juin au 30 novembre pour la pêche à l'achigan (limite de 6)
- De plus, cette année il y a une [nouvelle réglementation](#) concernant la truite grise (touladis) : la remise à l'eau des truites grises est obligatoire aux Petit et Grand lac Long et ce jusqu'en 2024 afin de favoriser la reproduction de l'espèce.

Respecter ces règlements, c'est assurer la pérennité de cette richesse collective. Pour de plus amples informations, votre comité vous invite à visiter le site du MFFP au lien suivant :

<http://mffp.gouv.qc.ca/>

Merci de contribuer à la santé de notre lac.

Votre conseil d'administration